

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 29 Janvier 2010

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/06

OBJET : Budget Primitif 2010 : Politique départementale en faveur du sport.

- Cantons : Tous

RÉSUMÉ : Depuis 2005, le Département de Seine-et-Marne partage avec les acteurs du sport seine-et-marnais leurs expériences, leur savoir-faire et leur vision de la diversité départementale. En 2009 deux rencontres annuelles du sport ont eu lieu ; tout d'abord à Avon, le 20 octobre, en direction des comités sportifs départementaux, ensuite, à Pontault-Combault, le 24 novembre, avec les élus et les techniciens du sport des communes et de leurs groupements. Cette volonté de rechercher des objectifs communs avec le mouvement sportif s'est formalisée dans le cadre d'un nouveau partenariat pluriannuel de quatre ans avec l'UNSS, une première dans l'Académie de Créteil. Dans le même esprit l'organisation du Challenge THURAM, le 21 mai dernier, avec le comité de football et les fédérations d'éducation populaire, a permis d'allier le sport, l'éducation et la citoyenneté. La Seine-et-Marne est également le premier département francilien à avoir adopté, le 5 octobre 2009, son schéma départemental des sports nature. Sa mise en œuvre est prévue en 2010. Dans la continuité des actions déjà mises en place, la journée des écoles multisports a réuni 43 écoles multisports avec 1500 enfants. Par ailleurs, dans le cadre du programme d'invitation des jeunes au stade, 1798 jeunes ou sportifs ont pu assister à des grandes manifestations sportives nationales ou internationales en Région Ile de France. Les crédits 2010 en faveur du sport s'élèvent donc à 4,3 millions d'euros, et permettront de maintenir à haut niveau les actions en cours dans ce domaine. Ainsi, depuis 2004, les crédits de fonctionnement consacrés à la politique sportive ont progressé de 53,50 %.

L'ensemble des opérations de la politique départementale en faveur du sport est regroupé en six thématiques : le sport scolaire, le sport civil, le sport de haut niveau, la politique médicale, les sports nature et les autres actions en faveur du sport.

Le Département très attaché au développement du sport scolaire, a décidé de formaliser son soutien à l'UNSS, tout d'abord en s'engageant avec le Comité départemental UNSS dans un partenariat pluriannuel de quatre années (2009/2012). Cette contractualisation doit lui permettre de remplir ses missions, d'atteindre ses objectifs de développement tout en répondant aux attentes du Département en promouvant l'esprit de la Charte départementale du sport et en générant des liens forts et pérennes entre le sport civil et le sport scolaire. Ensuite, en faisant adopter par l'Assemblée départementale de nouvelles modalités d'attribution des aides aux associations sportives scolaires affiliées. Ainsi l'aide apportée à l'UNSS devient plus cohérente et plus lisible.

Le Département continue également à soutenir le dispositif lié à la natation au collège qui permet à 83% des élèves de 6^{ème} (soit plus de 16 926) des collèges publics ou privés de Seine-et-Marne de bénéficier de l'aide départementale. Par ailleurs, il accompagne les sections sportives scolaires, passerelles entre sport scolaire et sport civil, qui permettent l'émergence d'athlètes de haut niveau tout en leur permettant de poursuivre leur scolarité. Enfin, il apporte son soutien à l'association AMADEUS, structure associative qui développe une aide scolaire individualisée en faveur des jeunes athlètes seine-et-marnais de haut niveau.

Le Département confirme de façon durable son soutien au mouvement sportif civil et contribue à son développement. Il encourage l'ensemble des pratiques sportives, d'initiation, de détente ou de compétition, pour tous les publics. Il met en valeur la pratique féminine, les pratiques sportives handicapées. Il contribue également à la réalisation de projets sportifs favorisant la santé, l'insertion ou l'innovation. Enfin, il favorise l'animation des territoires en valorisant le sport en milieu rural et en accompagnant plus efficacement les manifestations sportives et les grands événements sportifs, ou encore en les pilotant.

Ainsi, en 2009, le Département a organisé le « Challenge Thuram », en collaboration avec le Comité départemental de football et les fédérations d'éducation populaire. Cette manifestation qui a regroupé 1440 enfants de 10 à 12 ans, a permis de sensibiliser les jeunes footballeurs et les éducateurs à des valeurs de tolérance, de fair-play et de lutte contre le racisme. D'autre part, le Département a également soutenu cette année l'organisation par le C.D.O.S. des « Jeux de Seine-et-Marne » qui se sont déroulés du 6 au 14 juin à Mitry-Mory. Enfin, la coordination des rencontres des écoles multisports a permis de regrouper 1500 enfants de 43 EMS sur les communes de Meaux, Saint-Fargeau-Ponthierry, Thorigny-sur-Marne, Chelles et Brie-Comte-Robert.

Le sport de haut niveau seine-et-marnais connaît une progression globale, malgré l'arrêt de l'activité de l'équipe féminine professionnelle de La Rochette Volley. Les performances des athlètes et le nombre d'accessions des clubs au plus haut niveau augmentent. En 2009, 23 comités départementaux représentant 188 athlètes et 49 clubs, ont été soutenus dans le cadre des contrats d'objectif de haut niveau et de très haut niveau. La création des contrats confiance a permis la prise en compte de 12 athlètes supplémentaires dans le cadre des bourses de haut niveau en sports individuels et l'accompagnement de 4 médaillés seine-et-marnais aux Championnats d'Europe. En 2010, 1 nouveau comité et 7 nouvelles équipes vont intégrer ce dispositif. L'effort de développement de la politique médico-sportive, trouve ici toute sa place.

Le Département de Seine-et-Marne est le premier Département d'Ile-de-France à se doter d'un Schéma Départemental des Sports Nature. A la croisée du tourisme, de l'environnement, du sport et des loisirs, ce schéma porte l'ambition de positionner le Département en tant que première Destination Sports Nature d'Ile-de-France pour les franciliens et les seine-et-marnais. Cette nouvelle politique, qui s'inscrit dans le projet de territoire seine-et-marnais, s'appuie sur l'enjeu central de démocratiser l'accès responsable aux différents Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) du Département. Il s'agit de répondre à une importante demande sociale de pratique, pour plus de 7 millions de pratiquants en Seine-et-Marne, en accompagnant la réalisation des aménagements nécessaires.

Le Département permet également aux jeunes sportifs, licenciés dans des associations civiles, et aux collégiens seine-et-marnais d'accéder à des manifestations sportives d'envergure nationale en Ile-de-France. Depuis 2008, ce sont près de 3 710 jeunes qui ont assisté à une manifestation sportive de haut-niveau dans les disciplines suivantes : rugby, handball, patinage, volley-ball, tennis, basket-ball.

Enfin le Département a souhaité rendre visible l'ensemble de ses actions en faveur du sport, en créant, en 2009, « 100% sport » la lettre d'information départementale du sport. Il assure ainsi la promotion du sport seine-et-marnais. Cet outil permet de renforcer les liens de proximité avec l'ensemble des acteurs du monde sportif seine-et-marnais. Deux éditions ont été réalisées, l'une en mai et l'autre en octobre 2009.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme « Sport ».

I - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

OUVERTURE D'UNE ENVELOPPE DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2010

Pour l'exercice 2010, je vous propose la création des opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Montant de l'opération en €
SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE	
Association U.N.S.S.	143 164 €
Association U.S.E.P.	110 598 €
Sections sportives scolaires	21 000 €
Soutien à la natation scolaire	280 000 €
Soutien scolaire jeunes sportifs de haut niveau	15 000 €
Sous-total "Sport scolaire"	569 762 €
SOUTIEN AU SPORT CIVIL	
Associations Sportives civiles	1 200 000 €
Ass. Profession Sport et Loisirs de Seine-et-Marne - Bourse Emploi	23 000 €
Centre de Ressources et d'Information aux Bénévoles - C.D.O.S./A.P.S.L. 77	16 000 €

Comité départemental Olympique et Sportifs et Jeux départementaux	69 616 €
Ecoles multisports	250 000 €
Manifestations sportives et Grands évènements	420 000 €
Projets sportifs	77 000 €
Soutien aux Comités départementaux	260 000 €
Sous-total "Sport civil"	2 315 616 €
SPORT DE HAUT NIVEAU	
Aides à des sportifs de haut niveau	36 000 €
Contrats d'objectifs de haut niveau	840 000 €
Très Haut Niveau Sportif	126 000 €
Sous-total "Sport de Haut Niveau"	1 002 000 €
POLITIQUE MEDICALE	
Centres Médico-Sportifs	37 077 €
Suivi médical des Athlètes de Haut Niveau	30 000 €
Sous-total "Politique médicale"	67 077 €
SPORT NATURE	
Accueil des jeunes sur les bases de plein air et de loisirs	60 000 €
Bases de Plein Air et de Loisirs	201 000 €
Schéma sport nature/PDESI	80 000 €
Sous-total "Sport Nature"	341 000 €
AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT	
Participation à des manifestations diverses	20 000 €
Promotion du sport seine-et-marnais	67 000 €
Sous-total "Autres actions en faveur du Sport"	87 000 €
Total de l'enveloppe de dépenses 2010	4 382 455 €

I -SPORT SCOLAIRE

ASSOCIATION U.N.S.S.

Pour l'année scolaire 2008/2009 l'activité de l'Union Nationale du Sport Scolaire (U.N.S.S.) départementale présente un bilan très positif : 200 associations affiliées ont été subventionnées ce qui représente plus de 20 331 licenciés, ayant participé à 26 activités sportives et à de nombreuses compétitions.

En 2009, le Département a inscrit à son budget un crédit de 140 357 € pour l'attribution des subventions à l'UNSS, réparti de la façon suivante :

d'une part, les subventions aux associations sportives scolaires du second degré, soit 68 291 €,

d'autre part, les déplacements des élèves vers les lieux de compétition et le fonctionnement de la Direction départementale de l'U.N.S.S., soit 72 066 €.

Depuis 2008, le Département s'est engagé avec certains comités départementaux dans un partenariat pluriannuel afin de leur permettre de remplir leurs missions et d'atteindre leurs objectifs. Le sport scolaire est une composante essentielle du système éducatif et du monde sportif. La convention de partenariat pluriannuelle a été adoptée par l'Assemblée départementale le 26 juin 2009 afin de prendre en compte les objectifs du projet départemental 2008/2012 de l'UNSS :

- développer la pratique sportive et l'accès au sport pour tous,
- développer les actions citoyennes et les actions santé et lutter contre le dopage,
- organiser des manifestations d'intérêt départemental et des grands évènements sportifs,
- responsabiliser les élèves et œuvrer en faveur du développement durable.

En 2010, je vous propose d'inscrire un crédit de 143 164 €.

ASSOCIATION U.S.E.P.

Pour l'année scolaire 2008/2009, l'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré départementale (U.S.E.P.) présente un bilan d'activités satisfaisant avec un nombre de rencontres multisports en hausse, 8 d'associations de plus (88 au total) et 1 240 licenciés supplémentaires soutenus par rapport à l'année scolaire 2007/2008.

En 2009, le Département a inscrit à son budget un crédit de 108 429 € en faveur de l'USEP, réparti de la façon suivante:

- d'une part, les subventions de fonctionnement versées aux associations sportives affiliées 17 000 €,

- d'autre part, les déplacements des élèves vers les lieux de compétition et le fonctionnement du Comité départemental de l'U.S.E.P., soit 91 429 €.

En 2010, je vous propose d'inscrire un crédit de 110 598 €.

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

Cette aide a pour but, depuis 2003, de soutenir les sections sportives scolaires des collèges afin d'encourager l'émergence d'athlètes seine-et-marnais de haut niveau.

Ces structures permettent d'accueillir des jeunes à fort potentiel sportif en aménageant leurs horaires d'étude afin de favoriser un entraînement sportif orienté vers le haut niveau.

Les sections sportives scolaires représentent une contribution originale à la formation scolaire, éducative et sportive. Elles permettent de fédérer autour d'un projet commun la pratique au sein de l'association UNSS des établissements, de l'association sportive civile et du collège avec l'E.P.S.

Au cours de l'année scolaire 2008/2009, 14 sections sportives scolaires ont bénéficié de l'aide départementale pour leur qualification à un championnat de France ou inter-académique, représentant plus de 398 élèves de collège.

Le Département recense 32 sections sportives scolaires en collège. Le nombre de licenciés en hausse (936 collégiens en 2008/2009) ainsi que les résultats sportifs obtenus montrent la grande vitalité de ces structures.

Ainsi, je vous propose pour 2010 d'inscrire sur cette opération un crédit de 21 000 € permettant de répondre efficacement aux besoins des sections sportives scolaires.

SOUTIEN A LA NATATION SCOLAIRE

Cette aide a pour but de répondre aux objectifs pédagogiques définis par le Ministère de l'Education Nationale, dans le cadre de l'opération « Tous nageurs en 6^{ème} ». Cette aide est exclusivement réservée aux élèves de 6^{ème} des collèges publics et privés de Seine-et-Marne. Elle permet de les subventionner ainsi que les collectivités territoriales pour les frais de location de piscine et de transport.

L'année scolaire 2008/2009 présente un bilan très positif concernant cette politique :

Sur les 144 collèges que compte le département (125 publics et 19 privés), 120 ont bénéficié de l'aide départementale. Cet apprentissage a été accessible pour 83 % des 6^{ème} de Seine-et-Marne, soit plus de 16 926 élèves.

En 2009, les politiques « natation en primaire et en 6^{ème} » ont été regroupées sur la même enveloppe budgétaire, un crédit de 485 000 € a été voté au BP 2009, auquel est venu s'ajouter un crédit de 95 000 € en DM2, 310 457 € ont été consommés précisément pour la natation en primaire et 270 228,20 € pour la natation au collège.

Je rappelle que dorénavant, le Département soutiendra exclusivement le dispositif natation scolaire en direction des collégiens qui constituent son public prioritaire.

Pour 2010, je vous propose d'inscrire sur cette opération un crédit de 280 000 €.

SOUTIEN SCOLAIRE JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Cette aide a pour but d'accompagner la scolarité et l'insertion des jeunes sportifs de haut niveau. En effet, au regard des difficultés de formation rencontrées par certains jeunes athlètes de haut niveau en Seine-et-Marne, le Département a décidé de soutenir les actions en faveur d'une aide scolaire individualisée à ces sportifs.

Certaines associations, comme A.M.A.D.E.U.S. (Aménagement et Alternance Des Etudes Universitaires et du Sport), ont justement pour objectif de donner les moyens à ces sportifs de haut niveau de poursuivre une formation parallèlement à leur carrière sportive.

En 2008/2009, 35 athlètes ont pu bénéficier de l'accompagnement mis en place par cette association, grâce notamment aux dispositifs « Féminines », stages au CNSD, partenariats avec les associations sportives civiles.

Parallèlement, pour 2010, AMADEUS s'est fixée pour objectif de recenser les situations socioprofessionnelles des sportifs seine-et-marnais inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, y compris sur la liste « reconversion ».

La connaissance des niveaux d'études et des projets professionnels permettra de faire évoluer l'offre de formation et l'aide destinée aux athlètes.

Ensuite, la connaissance du parcours professionnel des anciens sportifs de haut niveau reconvertis permettra d'établir des corrélations entre leur niveau d'étude, leur niveau sportif et leur situation professionnelle.

Je vous propose d'inscrire sur cette opération un crédit d'un montant de 15 000 €, afin de permettre à l'association de poursuivre ses actions en faveur des jeunes athlètes de haut niveau et également de réaliser cette étude.

II -SPORT CIVIL

ASSOCIATIONS SPORTIVES CIVILES

Cette politique en faveur des associations sportives civiles a été mise en place en 1971. Chaque année, de nombreuses associations (1 563 sections sportives en 2008) ont bénéficié de la subvention de fonctionnement départementale. Ces associations, qui reposent essentiellement sur le bénévolat, assurent l'accueil, la formation et la pratique du sport pour un large public seine-et-marnais et en particulier pour les jeunes.

En 2009, le budget consommé s'est élevé à 1 198 380,89 € au profit de 1 562 sections sportives.

En 2010, je vous propose d'inscrire un crédit de 1 200 000 €.

ASSOCIATION PROFESSION SPORT ET LOISIRS DE SEINE-ET-MARNE - BOURSE EMPLOI

L'Association Profession Sport et Loisirs 77 (APSL 77) créée en 1997 est une émanation départementale du dispositif « Profession Sport » initié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Depuis septembre 2008, ladite association a mis en place un groupement d'employeurs, le « GE Sports 77 », qui recrute et gère 14 éducateurs sportifs, dont 12 CDI intermittents et 2 temps pleins, afin de les mettre à disposition de ses membres.

Cette association, hébergée à la Maison départementale des Sports, a développé de nombreuses actions en faveur de l'emploi sportif et socio-culturel :

- la mutualisation des temps de travail ; ce sont 39 animateurs socio-culturels qui ont été mis à disposition des associations et des communes en 2009,
- la gestion salariale avec « Impact Emploi » ; tiers de confiance de l'U.R.S.S.A.F., A.P.S.L.77 a géré l'emploi de 200 structures représentant plus de 600 salariés en décembre 2009,
- la Bourse de l'emploi et l'espace conseils et information ont permis de traiter 65 offres d'emplois (85% du domaine sport).

Afin de poursuivre et de renforcer les actions de cette association en faveur des demandeurs d'emploi sportif et socio-éducatif et d'apporter notre soutien pour ses actions dans le cadre du « GE Sports 77 », je vous propose d'inscrire un crédit de 23 000 €.

C.D.O.S. 77 ET JEUX DEPARTEMENTAUX

Le Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S.) regroupe 60 Comités Sportifs Départementaux. Son activité s'organise autour de plusieurs pôles, notamment le soutien à la vie associative par l'information et la formation des bénévoles, l'organisation des jeux départementaux tous les deux ans, la promotion de la santé par le sport et la participation aux travaux du Conseil du Haut Niveau Sportif avec la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports et le Service des Sports du Département.

Depuis 2007, le C.D.O.S. a repris l'activité de l'association « Rassemblement par le Sport » et a recruté son animateur afin de maintenir les ateliers sportifs d'insertion et le suivi des actions en faveur du milieu pénitentiaire. C'est dans le cadre des projets sportifs innovants en 2007 et en tant qu'action spécifique du comité depuis 2008, que le Département a soutenu ces actions, dont l'objet vise à la socialisation par le sport, la lutte contre la sédentarité et la solidarité.

Par ailleurs le C.D.O.S. organise tous les deux ans les Jeux Départementaux avec le concours des Comités Départementaux et des Associations sportives. Après une édition 2009 sur la

commune de Mitry-Mory, les XVI^{èmes} Jeux de Seine-et-Marne se dérouleront à Avon en 2011. Le Département soutient cette manifestation et fait partie du comité de pilotage de l'événement. Le C.D.O.S. sollicite pour l'organisation de cette manifestation, l'attribution d'une subvention globale de 56 000 €, versée sur deux exercices, afin de prendre en compte les frais préparatoires en année blanche. En 2008, un acompte représentant 50% de la subvention globale soit 28 000 €, a donc été versé au CDOS.

Le budget prévisionnel du C.D.O.S. s'élève pour 2010 à 487 300 € comprenant les frais de personnel relatifs aux quatre permanents nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

La mise à disposition gracieuse par le Département de la Maison départementale des Sports, qui accueille 20 Comités et 4 associations locataires, où travaillent à ce jour 15 salariés permanents et de nombreux bénévoles, apporte au Comité un outil logistique indispensable.

Le C.D.O.S. a formalisé son plan de développement 2009/2012, qui permet d'identifier l'ensemble de ses différentes actions. Celles qui sont réglementaires, celles qui sont facultatives ou encore celles qu'il effectue en partenariat avec le Département, telle que l'organisation des Jeux de Seine-et-Marne. L'année 2010 pourrait éventuellement permettre de formaliser une nouvelle convention de type pluriannuel, avec ce comité représentant l'ensemble du mouvement sportif départemental. Elle marquerait alors la volonté du Département de s'engager sur un partenariat durable avec le C.D.O.S. tout en valorisant l'aide indirecte apportée au titre de la mise à disposition gracieuse de la Maison départementale des sports.

Je vous propose d'inscrire pour 2010 un crédit de 69 616, dont 41 616 € pour le fonctionnement de l'association, et de 28 000 € au titre des Jeux de Seine-et-Marne.

CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION AUX BENEVOLES - C.D.O.S. ET A.P.S.L.

Les Centres de Ressources et d'Information aux Bénévoles (C.R.I.B.) permettent aux dirigeants d'associations sportives de bénéficier d'une information concrète et de qualité, d'un accompagnement, de conseils dans le domaine administratif et comptable.

Le dispositif seine-et-marnais, installé depuis 2004 au sein de la Maison départementale des Sports, s'appuie sur des structures associatives existantes : le C.D.O.S et l'association Profession Sports et Loisirs (APSL). Il fait l'objet d'un financement croisé de l'Etat et des collectivités locales, notamment par la mobilisation de crédits déconcentrés et l'attribution de postes « Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire » (FONJEP).

Afin de soutenir cette initiative en faveur des nombreux bénévoles de nos associations sportives, je vous propose d'inscrire, pour 2010, un crédit de 16 000 € réparti à part égale entre le C.D.O.S. pour 8 000 € et l'A.P.S.L. pour 8 000 €.

ECOLES MULTISPORTS

Les écoles multisports (E.M.S.) permettent d'accueillir les enfants de 4 à 12 ans pour la pratique d'activités physiques et sportives variées. Sur une année, chaque enfant y découvre au minimum quatre activités choisies parmi les huit groupes définis dans la charte des écoles multisports. Le Département soutient ce dispositif depuis 1979, qui est passé de 37 EMS soutenues en 2003 à 48 en 2009.

Durant l'année scolaire 2008/2009, 48 écoles ont accueilli près de 8 598 enfants. Le réseau départemental créé en 2005 a initié, au-delà de la finalisation de la charte des EMS, l'organisation des rencontres des E.MS, qui ont permis d'accueillir, en 2009, plus 1 467 enfants représentant 43 EMS, sur les cinq sites de Meaux, Saint-Fargeau-Ponthierry, Thorigny-sur-Marne, Chelles et Brie-Comte-Robert.

L'année scolaire 2009/2010 a vu le Conseil général intégrer 8 nouvelles écoles qui ont signé la Charte des EMS lors de la rencontre annuelle du sport de Pontault-Combault le 24 novembre 2009, ce qui porte leur nombre à 56.

Au total pour 2009, ce sont 245 043 € qui ont été consacrés à cette politique.

En 2010, je vous propose l'inscription sur cette opération d'un crédit de 250 000 €.

MANIFESTATIONS SPORTIVES ET GRANDS EVENEMENTS

L'aide du Département aux manifestations sportives a pour but de répondre aux deux objectifs du Conseil général en matière d'événements sportifs :

- développer et promouvoir la discipline sportive, objet de la manifestation, tant dans sa pratique que dans sa représentation publique,
- affirmer la politique du Département en faveur du développement des pratiques sportives de compétition.

Depuis 2007, le Département a voulu s'impliquer de manière plus significative dans l'organisation de manifestations sportives dont l'impact dépasse le caractère départemental par la création des « Grands événements sportifs », pour promouvoir l'activité sportive auprès du grand public mais également pour attirer des jeunes vers la pratique grâce aux compétitions de haut niveau.

Lors de sa séance budgétaire du 25 janvier 2008, dans le but de favoriser la lisibilité de nos actions de soutien aux événements sportifs et d'accorder plus de souplesse au dispositif, il a été décidé de regrouper sur une seule et même enveloppe budgétaire les « Grands événements sportifs » et les « Manifestations sportives », tout en conservant les critères respectifs de chacune d'entre elles.

Le bilan 2009 de cette politique est très positif. D'une manière générale, le soutien apporté est très apprécié des organisateurs qui sont le plus souvent des représentants du mouvement sportif seine-et-marnais (Présidents d'associations, comités départementaux) et des élus locaux.

232 organisateurs de manifestations sportives ont ainsi pu bénéficier de l'aide départementale, soit 21,46 % d'augmentation, dont quatre « Grands évènements sportifs » :

- Le Master de fleuret masculin à Melun,
- Le Challenge Thuram,
- Le Marathon de Sénart,
- Le Championnat de France 1^{ère} division de Tennis par équipe masculine et féminine à Croissy-Beaubourg.

Je vous propose d'inscrire sur cette opération un crédit d'un montant de 420 000 €.

PROJETS SPORTIFS

Afin d'apporter plus de souplesse dans la gestion de notre soutien aux actions « Sport Insertion », « Action sport santé » et « Projets sportifs innovants », je vous propose de les regrouper sur une seule et même enveloppe budgétaire intitulée « Projets sportifs », tout en conservant les critères respectifs de chacune d'entre elles.

- *Projets sportifs innovants*

Le Département est soucieux de valoriser les initiatives ayant trait à la citoyenneté, à l'insertion, à l'éducation, à la santé, au bien-être des pratiquants et de privilégier les actions qui contribueront au développement durable et à l'accessibilité du sport à tous et pour tous.

Les projets sportifs innovants visent à :

- soutenir l'intégration de la notion de développement durable dans les règlements et les modes de gestion.
- combattre l'exclusion sociale par la pratique du sport,
- favoriser et améliorer l'accès à la pratique sportive et la mixité pour tous les publics,
- promouvoir l'éthique sportive,
- éradiquer les dérives du sport,
- promouvoir auprès des divers publics l'image du sport comme une pratique saine, facteur de santé et d'équilibre.

Pour l'année 2009, deux projets ont été soutenus par le Département. Il s'agit de « l'opération balle jaune » reconduite par la Ligue de tennis et la lutte contre les incivilités et la violence dans le sport par le Comité de football. Ce soutien s'inscrit dans le cadre de la convention de partenariat pluriannuelle qui lie le Département à ces deux acteurs.

Le Comité de football de Seine-et-Marne a été soutenu à hauteur de 5 000 € et la Ligue de tennis de Seine-et-Marne pour 4 000 €.

- *Sport et insertion*

Le Département souhaite encourager, valoriser et soutenir l'engagement des porteurs de projets d'éducation et d'insertion par le sport en faveur des personnes en difficulté, potentiellement fragiles ou porteuses de handicap.

En 2009, le Département a soutenu un projet porté par l'association « Union Sportive Melunaise Boxe Pieds Poings ». Il s'agissait d'ouvrir une antenne au cœur d'un quartier défavorisé où vivent un nombre important de jeunes gens issus de communautés multiples. L'objectif de la pratique de la boxe, dans ce cadre, est de favoriser le rapprochement entre ces adolescents et jeunes adultes autour d'une pratique qui demande rigueur et don de soi.

L'association a été soutenue par le Département à hauteur de 2 000 €.

- *Action sport santé*

Les bienfaits de l'activité physique ou sportive quotidienne sur la santé ne sont plus à démontrer. Au-delà de la pratique individuelle libre et/ou non encadrée, de nombreuses initiatives sont menées sur le département par des associations, des comités départementaux ou des structures médico-sportives, en faveur de personnes en surpoids, sédentaires, dans un cadre convivial, sans recherche de performance ou d'esprit de compétition.

Dans le prolongement des actions menées précédemment au sein du Défi 4S (Sport Santé contre Sédentarité et Surpoids), le Département souhaite soutenir les différentes structures qui agissent au bénéfice de la prévention santé par la mise en œuvre et le développement de la pratique physique et/ou sportive pour tous.

Cette opération apporte le complément indispensable aux dispositifs de soutien aux Centres Médico-Sportifs pour le certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'accompagnement des Plateaux Techniques Médicaux qui réalisent le suivi médical des athlètes de haut niveau.

Je vous propose d'inscrire sur cette opération un crédit de 77 000 €.

SOUTIEN AUX COMITES DEPARTEMENTAUX

Les comités sportifs départementaux sont l'échelon représentatif du mouvement sportif (fédération) au niveau des départements, ils ont une fonction de coordonnateur départemental des pratiques sportives. Ils dynamisent l'ensemble de leurs associations et contribuent au rayonnement du département de Seine-et-Marne au niveau national.

Il est nécessaire de valoriser et de promouvoir leurs actions pour accompagner, animer et conduire les disciplines sportives vers de nouveaux enjeux éducatifs et citoyens au service du territoire.

Il s'agit donc, par l'attribution d'une aide au fonctionnement, de soutenir les missions réglementaires des Comités sportifs départementaux :

- 1) développer, encourager, administrer et diriger la pratique de leur activité sur le territoire départemental,
- 2) former et perfectionner les cadres dirigeants, techniques et les arbitres ou juges,
- 3) exercer un pouvoir de police sur l'exécution des règlements fédéraux,
- 4) organiser des épreuves de sélections aux championnats régionaux et nationaux,
- 5) perfectionner des athlètes par des regroupements et des stages à l'échelon départemental.

Pour mener à bien ces actions, certains comités font appel à un cadre technique départemental (CTD) agréé par l'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports). Le cadre de référence départemental, approuvé par notre assemblée le 30 mars 2007, permet d'accompagner financièrement les comités pour le soutien de ces cadres techniques.

Par ailleurs, depuis 2008 les actions spécifiques des comités ont été intégrées dans cette enveloppe afin de prendre en compte des projets particuliers liés à l'acquisition de matériel spécifique ou la mise en place de nouvelles actions au bénéfice d'une population cible.

L'année 2009 a vu la signature de la troisième convention de partenariat pluriannuelle entre l'Union Nationale du Sport Scolaire de Seine-et-Marne et le Département, après la Ligue de tennis et le Comité départemental de football de Seine-et-Marne. L'année 2010 devrait permettre la formalisation de nouvelles conventions de ce type, avec des comités prêts à s'engager sur un partenariat durable avec le Département.

Je vous propose d'inscrire sur cette opération un crédit de 260 000 €.

III -SPORT DE HAUT NIVEAU

AIDE A DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Il est proposé de modifier cette action précédemment appelée « aide à des projets sportifs exceptionnels », dotée d'une enveloppe globale de 43 000 €, pour ne retenir sur cette opération que les compétitions de référence et les bourses individuelles de haut niveau.

En effet, les défis sportifs réalisés par des athlètes seine-et-marnais se déroulent principalement en dehors du département et ne permettent pas de valoriser le soutien départemental.

Je vous propose donc de retenir pour l'année 2010, les deux niveaux d'intervention suivants :

➤ La participation à des **compétitions de référence** qui a permis d'apporter notre soutien, en 2009, aux 4 sportifs seine-et-marnais médaillés lors des championnats d'Europe :

- Nicolas ANDREANI, du CS MEAUX, Champion d'Europe de Voltige équestre,
- Vincent HERMANCE, du Cyclo Club de COULOMMIERS, Vice Champion d'Europe de VTT Trial,
- Justine HALBOUT, du Club 2APN 77 d'AVON, médaillée de bronze aux Championnats d'Europe de Roller Skating dans la course à l'Américaine,
- Kévin VILLEMONT, du Club de CRECY Sports de Combat, médaillé de bronze aux Championnats d'Europe de Judo Déficiants visuels.

➤ Les **bourses individuelles de haut niveau**, destinées aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, dont les comités départementaux de sports individuels, ne peuvent bénéficier d'un contrat d'objectifs avec le Département (moins de trois athlètes classés).

En 2009, 12 sportifs ont reçu un soutien départemental formalisé par la signature d'un contrat – confiance incluant notamment la participation à un événement départemental. Un crédit de 16 800 € a été attribué à ces bénéficiaires. La présence de ces athlètes de haut niveau a été très appréciée par les jeunes lors des fêtes des écoles multisports ou des cross des collèges.

Pour l'année 2010, je vous propose d'inscrire sur cette opération un crédit de 36 000 €.

CONTRATS D'OBJECTIFS DE HAUT NIVEAU

En 2009, un crédit global de 850 000 € a été réparti au profit de 30 disciplines dans le cadre de la politique poursuivie par le Département en faveur de l'élite sportive au travers des contrats d'objectifs signés avec :

- les Comités départementaux de sports individuels ayant au minimum 3 athlètes classés sur les listes ministérielles de haut niveau : athlétisme, aviron, badminton, boxe française, canoë-kayak, course d'orientation, cyclisme, équitation, escrime, golf, gymnastique, haltérophilie, handisport, judo, karaté, lutte, natation, pétanque, roller-skating, ski nautique, tennis, tir et tir à l'arc.

- les équipes de sports individuels évoluant au plus haut niveau national pour les disciplines reconnues de haut niveau en duathlon (deux équipes), gymnastique (deux équipes), escrime (deux équipes), golf (deux équipes) et natation synchronisée (une équipe).

- les clubs de sports collectifs pour leur(s) équipe(s) évoluant au niveau national, à savoir : basket-ball, football, handball, rugby, tennis de table et volley-ball, pour un total de 35 équipes.

Conformément à l'avis de la Commission du Haut Niveau Sportif (C.H.N.S.) rendu lors de la réunion plénière du 11 décembre 2009 et afin de rester en adéquation avec les besoins des Comités départementaux et des clubs de haut niveau, un nouveau comité de sports individuels, trois nouvelles équipes de sport individuel et quatre équipes de sport collectifs peuvent être pris en compte à savoir :

L'équipe féminine de Gymnastique de Combs-la-Ville, l'équipe féminine du Judo club de Pontault-Combault, l'équipe VTT de l'US Melunaise Cyclisme évoluant en Division 1, ainsi que les équipes de basket-ball féminine de Marne-la-Vallée et Meaux évoluant en nationale 3, l'équipe jeune masculine du Handball club du Loing et l'équipe de tennis de table masculine de Saint-Fargeau évoluant en nationale 3.

Par ailleurs, le Comité départemental de Motocyclisme compte, depuis la mise à jour de la liste ministérielle du 1^{er} novembre 2009, un total de 8 pilotes classés sur les listes de haut niveau. A ce titre, ils peuvent prétendre intégrer le dispositif des contrats d'objectifs de haut niveau. Je sollicite

votre décision sur la prise en compte de cette discipline, au regard de la position de principe précédente du département de ne pas soutenir les sports mécaniques.

Par ailleurs, l'équipe de rugby du RCVM Val d'Europe qui n'a pas rempli ses obligations au regard du contrat d'objectifs 2009, ne pourra plus bénéficier du dispositif en 2010.

Enfin, les Comités départementaux d'Haltérophilie et de Badminton n'ont pas souhaité renouveler leur contrat d'objectif, n'ayant plus que 2 sportifs classés sur les listes de haut niveau.

Pour 2010, je vous propose d'inscrire sur cette opération un crédit de 840 000 €.

TRES HAUT NIVEAU SPORTIF

Le soutien spécifique au « Très Haut Niveau Sportif », doté d'un crédit de 198 200 € en 2009, a permis d'aider les cinq équipes « phare » de sport collectif de haut niveau en Seine-et-Marne.

Il s'agit en volley-ball de l'équipe féminine Pro A du club « MVS La Rochette » (5^{ème} de son championnat), en handball de l'équipe masculine D2 de « Pontault-Combault HandBall Club » (7^{ème} de son championnat), en football de l'équipe masculine CFA de l'« US Moissy-Cramayel » (13^{ème} de son championnat), en Handibasket de l'équipe N1A du « CS Meaux Handisport » (2^{ème} de son championnat et qualifiée en Coupe d'Europe) et en Base-ball de l'équipe masculine Elite des « Templiers de Sénart » (3^{ème} de son championnat).

Pour la saison 2009/2010, deux équipes ne peuvent plus bénéficier de ce dispositif. Il s'agit de l'équipe féminine de La Rochette volley (ex Melun Val-de-Seine La Rochette), suite à la dissolution de l'équipe professionnelle, ainsi que de l'équipe masculine de football de Paris Sénart Moissy (ex Sénart Moissy Football), évoluant en CFA, qui s'est constituée en Société Anonyme Sportive Professionnelle. En effet, ce nouveau statut, encadré très précisément par le Code du Sport, ne permet plus le soutien départemental selon les critères actuels ; celui-ci ne pourra donc être reconduit que sous d'autres modalités, actuellement à l'étude.

Je vous propose que les trois équipes de Pontault-Combault Handball, Meaux Handibasket et Templiers Sénart Base-ball fassent l'objet d'un contrat particulier, forfaitaire, incluant une éventuelle qualification en Coupe d'Europe.

Ce soutien est assorti d'obligations en terme d'aides individualisées, de suivi médical, de formation des cadres, de la présence d'une école de formation active au bénéfice des jeunes pratiquants du club et de dispositions en matière de mention du soutien du Département.

En conséquence, je soumetts à votre approbation l'inscription sur cette opération d'un crédit de 126 000 € au bénéfice du « Très Haut Niveau Sportif ».

IV -POLITIQUE MEDICALE

CENTRES MEDICO-SPORTIFS

En 2009, le crédit de 37 077 € a été entièrement attribué au profit de dix huit Centres Médico-Sportifs (C.M.S.) qui ont procédé à l'examen médical de non contre-indication à la pratique sportive de 7 421 sportifs de tous âges.

Cette politique de soutien permet, en particulier pour les jeunes défavorisés, l'inscription à un club sportif seine-et-marnais. En effet, le code du sport et le code de la santé publique, font obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique pour l'obtention d'une licence sportive.

L'aide est calculée de la manière suivante :

- subvention de démarrage des centres.....460 €
- subvention de fonctionnement.....385 €

L'aide complémentaire accordée par examen médical est déterminée en fonction du reliquat de l'enveloppe. Seuls sont pris en compte les examens médicaux des sportifs pratiquant un sport dont la Fédération est affiliée au Comité National Olympique et Sportif Français.

Afin de continuer à assurer cette visite médicale préalable de prévention au bénéfice des sportifs, je vous propose d'inscrire en 2010 sur cette opération un crédit de 37 077 €.

SUIVI MEDICAL DES ATHLETES DE HAUT NIVEAU

Le suivi médical spécifique des athlètes de haut niveau s'effectue sur l'un des quatre Plateaux Techniques Médical du territoire : Meaux, Pontault-Combault, Savigny-le-Temple et Melun Val-de-Seine, qui ont su développer une expertise technique depuis 1991.

Ces visites permettent de répondre aux exigences réglementaires (arrêté du 16 juin 2006 modifiant l'arrêté du 11 février 2004) pour les athlètes classés sur les listes ministérielles de haut niveau, de déceler des déficiences anatomiques, posturales, physiologiques ou psychologiques mais aussi et surtout de prévenir les pathologies liées à la pratique du sport de haut niveau. Le financement de ces visites est assuré par les fédérations françaises des disciplines concernées.

Au-delà de cet aspect réglementaire, le département a souhaité développer, avec ses partenaires du C.H.N.S, un suivi médical spécifique pour l'ensemble des bénéficiaires des contrats d'objectifs de haut niveau (collectifs et potentiels de sport individuel). Ainsi, au cours de l'année 2009, près de 530 visites ont ainsi été réalisées, dont 388 soutenues par le Département.

Pour 2010, compte-tenu de l'intégration d'un nouveau comité et de l'accession de 7 nouvelles équipes dans le dispositif des contrats d'objectifs de haut niveau, le nombre de visites prévisionnelles s'élève à près de 800 (700 en 2009).

Toutefois, afin d'être en conformité avec les possibilités d'accueil des plateaux techniques médicaux et les besoins spécifiques des sportifs des équipes de sports collectifs, le contenu des visites ainsi que leur coût ont été modifiés en 2009, selon le principe suivant :

- deux visites par an par athlète classé, par joueur des équipes de très haut niveau et par jeune retenu au titre des « potentiels 77 »,

- une visite par an par joueur des équipes de haut niveau (collectif 77) et par athlète retenu au titre des « nouveaux potentiels 77 » en sport individuel.

Cette politique est financée conjointement avec nos partenaires du Conseil du Haut Niveau Sportif (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports – Comité Départemental Olympique et Sportif) qui gèrent le C.N.D.S. départemental (Centre National de Développement du Sport) sur lequel une part est prélevée pour le suivi médical des athlètes de haut niveau.

Afin de maintenir ce suivi médico-sportif de haut niveau, je vous propose, pour l'année 2010, l'inscription d'un crédit de 30 000 €.

V -SPORT NATURE

ACCUEIL DES JEUNES SUR LES BASES DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

Cette opération a permis d'accueillir 106 groupes d'enfants des centres de loisirs sans hébergement et des écoles primaires (pendant plus de 11 200 demi-journées) afin de les initier à des activités de plein air comme la course d'orientation, l'escalade ou la voile.

Pour 2009, le crédit de 60 000 €, voté lors du Budget primitif, a été réparti à hauteur de 48 062 € au profit de :

- la Base régionale de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi (UCPA),
- le SMEAG de la Base régionale de plein air et de loisirs de Buthiers,
- le SMEAG de la Base régionale de plein air et de loisirs de Jablines-Annet,
- l'association Souppes Base de Loisirs – Base de plein air et de loisirs de Souppes-sur-Loing.

Je vous propose d'inscrire sur cette opération un crédit de 60 000.

BASES REGIONALES DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS

Lors de la séance du 22 avril 1974, le Département a décidé de prendre en charge 97% des frais de fonctionnement et des dépenses d'exploitation non couvertes par des recettes de gestion des syndicats mixtes d'études, d'aménagement et de gestion (SMEAG) des bases régionales de plein air et de loisirs de Bois-le-Roi, Buthiers et Jablines-Annet.

Au cours de sa séance du 27 mars 2009, l'Assemblée départementale a décidé l'inscription d'un crédit global de 180 000 € destiné à couvrir la participation relative aux comptes administratifs 2008.

Lors de l'adoption de la première Décision Modificative du budget départemental, voté le 26 juin dernier, les crédits consacrés à cette enveloppe ont été portés à 200 449 €.

En effet, le résultat déficitaire du SMEAG de Bois-le-Roi pour 2008, a généré une participation départementale de 99 199 €, et le besoin de fonctionnement du SMEAG de Jablines-Annet, une participation départementale de 101 250 €.

Je vous propose, dans l'attente de la révision de cette politique en concertation avec la Région Ile-de-France, d'inscrire pour le budget primitif 2010 un crédit de 201 000 €, correspondant au besoin prévisionnel de financement des syndicats mixtes prévu pour 2010.

SCHEMA SPORT NATURE/PDESI

Le Code du Sport charge les départements de favoriser le développement maîtrisé des sports de nature en instituant un organe de concertation et de décision partagée, la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.), et un outil, le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.).

Retenue lors des Assises départementales du Sport, comme l'une des actions prioritaires du Département dans le domaine du sport, la C.D.E.S.I. de Seine-et-Marne, composée de 45 membres, a été créée lors de la séance du 29 mai 2006 avec adoption de son règlement intérieur, puis installée le 26 juin 2006.

Lors de la Séance du 18 février 2008, la CDESI de Seine-et-Marne a proposé, à partir des données de l'étude sports nature, d'élaborer un Schéma Départemental des Sports de Nature.

Pour atteindre cet objectif, un groupe de travail CDESI a été créé et dix tables rondes de concertation ont permis d'élaborer une vision structurante du territoire, partagée par les acteurs sportifs, environnementaux et institutionnels, et en articulation avec les enjeux du tourisme, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'image du Département et du cadre de vie.

Le 28 avril 2009, la CDESI de Seine-et-Marne réunie en séance, a donné un avis favorable à ce projet.

Enfin, le Schéma Départemental des Sports de Nature a été adopté par l'Assemblée départementale lors de la séance du 5 octobre 2009.

Ce Schéma rassemble et met en cohérence l'ensemble des actions menées par le Département en faveur des sports de nature, et propose les axes de développement de cette politique pour les années à venir. Il vise, par une approche transversale et intégrant les principes de l'Agenda 21 départemental, à proposer une offre de qualité, de proximité, accessible « gratuitement » à tous, respectueuse de l'environnement, source de bien-être et de cohésion sociale et renforçant les retombées socio-économiques.

Le Schéma Départemental des Sports Nature, pour la période 2009-2013, comporte 7 orientations stratégiques, déclinées en 23 actions :

- AXE 1 : Développer une offre de qualité,
- AXE 2 : Préserver et valoriser l'environnement,
- AXE 3 : Structurer l'offre, aménager le territoire et faire participer nos partenaires,
- AXE 4 : Favoriser l'accès au plus grand nombre,
- AXE 5 : Créer les conditions de la médiation,
- AXE 6 : Développer les retombées socio-économiques,
- AXE 7 : Mettre en œuvre une stratégie marketing.

Ce projet structurant pour le département porte l'ambition de positionner la Seine-et-Marne en tant que première Destination Sports Nature d'Ile-de-France pour les franciliens et les Seine-et-Marnais. A la croisée du tourisme, de l'environnement, du sport et des loisirs, il a comme enjeux le développement durable et maîtrisé des sports nature.

Cette nouvelle politique, qui s'inscrit dans le projet de territoire seine-et-marnais, s'appuie sur l'enjeu central de démocratiser, tout en les valorisant, l'accès aux différents Espaces, Sites et Itinéraires (ESI) du département. Il s'agit de répondre à une importante demande sociale de pratique pour plus de 7 millions de pratiquants en Seine-et-Marne, tout en accompagnant la réalisation des aménagements nécessaires.

En 2010, le Schéma se déclinera en 10 actions qui viseront à :

- structurer la politique sports nature avec l'adoption du PDESI, pilier central et démarche qualité du Schéma,
- développer les filières sports nature prioritaires : la randonnée terrestre (pédestre, équestre et VTT-VTC) et nautique (canoë-kayak, voile, aviron, ...),
- soutenir des manifestations « éco-responsables »,
- renforcer l'accessibilité en faveur des collégiens, des personnes handicapées et des publics défavorisés,
- promouvoir le Département autour d'un événement et/ou d'une manifestation sports nature.

Le partenariat mis en œuvre pour l'élaboration concertée de ce schéma n'a pas permis sa mise en œuvre opérationnelle en 2009 et n'a donc pas nécessité le recours aux 40 000 € inscrits au budget primitif 2009.

Afin de donner les moyens nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du Schéma Départemental des Sports Nature, je vous propose d'inscrire au Budget 2010 un crédit de 80 000 € destiné à couvrir les dépenses d'organisation, d'études et de prestations.

VI -AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU SPORT

PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS DIVERSES

La création de cette opération a permis depuis 2008 à plus de **3700** jeunes ou sportifs d'assister à des grandes manifestations sportives nationales ou internationales sur le département ou la Région Ile de France, telles que le Tournoi de tennis de Roland GARROS, les Finales du Championnat de France de tennis par équipe, les matchs de Rugby du Stade Français, de volley-ball du club de MVS la Rochette et de handball du club de Pontault-Combault, le championnat de France professionnel de basket féminin, le trophée BOMPARD en patinage artistique.

Les relais de ce dispositif sont des structures ayant développé des projets éducatifs, sportifs, citoyens ou d'insertion et qui en font bénéficier leurs publics, ce fut le cas des ateliers sportifs portés par le CDOS, les jeunes officiels et arbitres de l'UNSS, les lauréats des projets citoyens de l'UNSS ou encore les structures accueillants des jeunes ou des sportifs handicapés.

Afin de poursuivre cette action, je vous propose l'inscription sur cette opération en 2010 d'un crédit de 20 000 €.

PROMOTION DU SPORT SEINE-ET-MARNAIS

Cette opération a pour but d'améliorer la communication sur le sport en Seine-et-Marne et de rendre lisible les interventions en sa faveur.

Deux nouvelles actions ont été menées à ce titre en 2009 :

- L'organisation du Challenge Thuram le 21 mai, qui a réuni au stade Fischer de Melun, 120 équipes de football benjamins, soit au total 1440 joueurs. L'objectif de cette journée a été de sensibiliser avec l'aide de nos partenaires de l'éducation populaire, des encadrants sportifs et en présence de Lilian THURAM, les enfants et les pré-adolescents, au respect de l'autre, à la lutte contre le racisme et les discriminations. Plus de 3000 personnes se sont déplacées pour assister à cette manifestation.

- La réalisation et la diffusion d'une lettre du sport, deux numéros en mai et en octobre, qui ont permis d'informer l'ensemble des acteurs du sport de l'actualité du Conseil général et des manifestations importantes se déroulant sur le territoire.

Des actions récurrentes sont intégrées à cette opération :

- Le Trophée de l'Espoir, qui récompense mensuellement un espoir sportif ayant accompli une performance régionale, voire nationale ou internationale. Cette opération partenariale est organisée par l'association du trophée de l'espoir, en association avec l'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports), le Comité Départemental Olympique et Sportif, le Crédit Agricole de la Brie et les médias locaux. Le Conseil général offre à chaque lauréat un bon d'achat de 200 €.

En fin de saison, le Trophée de l'année est remis au plus méritant des sélectionnés au cours de la manifestation finale parrainée par de grands sportifs. Le Conseil général offre au vainqueur un bon pour un voyage d'une valeur de 2 000 €.

- Le Challenge du Fair-Play, organisé par l'Etat (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports) en association avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, les journaux « La Marne, l'Eclaireur du Gâtinais et La République de Seine-et-Marne », récompense quatre actes de Fair-Play réalisés par des licenciés en Seine-et-Marne, des dirigeants ou des entraîneurs, ainsi que par des clubs depuis 2009.

Le Département offre un bon d'achat d'une valeur de 200 € aux quatre lauréats individuels ainsi qu'un bon d'achat d'une valeur de 1 000 € au finaliste, et depuis 2009 un bon d'achat d'une valeur de 1 000 € au club finaliste.

- Les rencontres départementales des écoles multisports (EMS) qui ont lieu en juin chaque année sur plusieurs sites, se sont déroulées en 2009, à Chelles, Meaux, Thorigny-sur-Marne, Saint-Fargeau-Ponthierry et Brie-Comte-Robert. Au total plus de 1 450 enfants de 43 EMS y ont participé.

- La conférence annuelle du sport qui s'est déroulée en deux phases en 2009, une regroupant les comités sportifs départementaux qui s'est tenue à Avon le 20 octobre et l'autre concernant les élus et les techniciens du sport des collectivités territoriales à Pontault-Combault le 24 novembre. Plus de 230 personnes ont participé cette année à ces 2 réunions.

En 2010, je vous propose d'inscrire sur cette opération un crédit de 67 000 €.

En conclusion, je vous propose d'approuver, pour les dépenses de fonctionnement, la liste des subventions proposées à l'étape budgétaire.

Les propositions d'inscriptions de crédits de fonctionnement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2010 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/06 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. BONTOUX
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. BERNHEIM
Commission n° 7 - Finances

Séance du 1^{er} Février 2010

OBJET : Politique départementale en faveur du sport - Budget Primitif 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

Sur le programme «Sport».

Pour les dépenses de fonctionnement :

- de créer les enveloppes prévisionnelles de subventions suivantes :

Enveloppes de subvention	CP / AD	BP 2010
Association U.N.S.S./Subvention fonctionnement Direction. Départementale U.N.S.S.	AD	73 632 €
Association U.N.S.S./Subventions aux associations sportives scolaires UNSS	CP	69 532 €
Association U.S.E.P./Subvention fonctionnement Comité Départemental U.S.E.P.	AD	93 598 €
Association U.S.E.P./Subventions aux associations sportives scolaires U.S.E.P.	CP	17 000 €
Sections sportives scolaires	CP	21 000 €
Soutien à la natation scolaire	CP	130 000 €

Enveloppes de subvention	CP / AD	BP 2010
Soutien scolaire jeunes sportifs de Haut Niveau	AD	15 000 €
Associations Sportives civiles	CP	1 200 000 €
Ass. Profession Sport et Loisirs de Seine-et-Marne - Bourse Emploi	AD	23 000 €
Comité Départemental Olympique et Sportif et Jeux départementaux	AD	69 616 €
Centre de Ressources et d'Information aux Bénévoles	AD	16 000 €
Ecoles multisports	CP	250 000 €
Manifestations Sportives et Grands Evènements	CP	420 000 €
Projets sportifs	CP	77 000 €
Soutien aux Comités départementaux	CP	260 000 €
Aide à des sportifs de haut niveau	CP	36 000 €
Contrats d'Objectifs de haut niveau	CP	840 000 €
Très haut niveau sportif	CP	126 000 €
Centres Médico-sportifs	CP	37 077 €
Suivi médical des Athlètes de Haut Niveau	CP	30 000 €
Accueil des jeunes sur les bases de plein air et de loisirs	CP	60 000 €
Bases de Plein Air et de Loisirs	CP	201 000 €

